

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

15 MAI 1987 /DGFP/DGPOE /SAS

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FAMILLE
ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
CIVIL DE L'ETAT

Portant promotion au titre de l'année 1985
de Monsieur KIMIDI Pascal, Professeur de
Lycée (Option : Psychologie) des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo.-

1er PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°675/64 du 7 Décembre 1964, portant ratification de l'Ordonnance n°619/64 du 25 Août 1964, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°13/62 du 5 Janvier 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°2067/62 du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°62/130/EP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°62/127/EP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres cadres par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°62/198/EP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°65/170/EP du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°67/304 du 30/9/67/modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A, de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n°74/170 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/EP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°81/256 du 8/8/81, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n°81/256 du 8/8/81, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°81/256 du 8/8/81, portant organisation des Intérieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux nominations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 de Monsieur KIMIDI Pascal, Professeur de Lycée (Option : Psychologie) des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°64/165 du 22/5/64, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

.../...

MacG...

ARTICLE 1ER : M^{le} ~~MacG...~~ KINVIDI (Iascal,) Professeur de Lycée de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, en service à la Direction Générale des Affaires Sociales à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1985 au 2ème échelon de son grade pour compter du 12.3.85 - Acc=Néant.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point-de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux

Brazzaville, le 15 MAI 1987

MacG...

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

MacG...

Ange Edouard FOUNGUI .-

AMPLIATIONS :

DGFF/DGICE

DGB

DCF

MSAS

DGAS

INTERESSE

SGG/DC

JORIC

BST/DGFF

3

3

1

1

1

2

2

1

2

MacG...